



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 46

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-
CHARLES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS
RELATIVEMENT À LA SIGNATURE DU FORMULAIRE DE
VIREMENT DE FONDS**

**Avis de motion donné le 11 avril 2011
Adopté le 9 mai 2011
En vigueur le 12 mai 2011**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la délégation de pouvoirs afin d'y préciser qu'un directeur de division qui procède à un virement de fonds d'un poste budgétaire à un autre, conformément à la délégation prévue à ce règlement, est habilité à signer le formulaire de virement de fonds afférent à cet acte.

RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 46

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT- CHARLES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS RELATIVEMENT À LA SIGNATURE DU FORMULAIRE DE VIREMENT DE FONDS

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 20 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.6V.Q. 2, est modifié par le remplacement de la dernière phrase du premier alinéa par la suivante :

« La personne qui procède à un virement de fonds, conformément au présent article, signe le formulaire de virement de fonds afférent. ».

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de La Haute-Saint- Charles sur la délégation de pouvoirs afin d'y préciser qu'un directeur de division qui procède à un virement de fonds d'un poste budgétaire à un autre, conformément à la délégation prévue à ce règlement, est habilité à signer le formulaire de virement de fonds afférent à cet acte.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.